

> Intitulé de l'emploi

**Inspecteur des affaires sanitaires et sociales**

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'inspecteur des affaires sanitaires et sociales met en œuvre les politiques sanitaires, médico-sociales et sociales.

> Activités principales

- Inspection et contrôle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Planification, programmation et allocation de ressources des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Pilotage, animation et contrôle des dispositifs en matière de politique de santé publique, d'intégration, d'insertion et de développement social
- Évaluation des politiques publiques
- Contrôle de l'application de la législation et de la gestion des organismes de protection sociale
- Animation des politiques inter-provinciales dans le cadre des délégations inter-services
- Exercice de fonctions informatiques ainsi que d'expertise, de conseil et d'encadrement

> Compétences requises

**Savoir :**

- Secteur de la santé
- Réglementation
- Finances
- Management des équipes

**Savoir-faire :**

- Rédiger administrativement
- Animer des réseaux

**Comportements professionnels :**

- Disponibilité
- Esprit d'initiative
- Sens de l'écoute
- Sens de la communication
- Indépendance
- Intégrité
- Impartialité

> Conditions particulières d'exercice

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois